

Schéma Régional Climat Air Energie du Nord-Pas-de-Calais

Atelier « Transports et mobilité »

Compte-rendu de l'atelier n°2 du 14/03/2011

Ce compte-rendu est une synthèse des principaux points évoqués par les participants lors de la deuxième réunion de l'atelier « Activité productive : tertiaire ». Cette séance était dédiée à une réflexion sur les objectifs à atteindre et les grandes orientations à retenir à horizon 2020 et 2050 dans le cadre du SRCAE du Nord-Pas-de-Calais.

La lecture de ce document peut s'appuyer sur la lecture du *Document de travail sur le diagnostic et les scénarios* élaboré pour servir de support à la réunion, et sur le diaporama affiché en séance, ces deux documents étant téléchargeables en ligne à cette adresse : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-SRCAE>.

Intervenants :

Damien Joliton (Energies Demain) & Pierre Joseph (RCT)

Compte-rendu : Pierre Joseph (RCT)



Questions et remarques relatives à la méthode d'élaboration des scénarios et au diagnostic

- ☛ **Comment intégrer la disparité du secteur tertiaire (disparités des contextes et de la gouvernance donc des enjeux, leviers et objectifs de chaque branche) dans les scénarios ?**

Réponse du groupement Energies Demain / RCT :

La différence de prise en compte a été intégrée dans le travail de scénarisation chiffrée, notamment par un fort distingo public / privé pour lesquels les leviers et le timing des actions sont très différents. Effectivement, il faudra en termes de rendu veiller à décliner la simulation au sein des différentes branches du tertiaire (c'est-à-dire représenter comment les leviers se concrétisent dans chacune des branches).

- ☛ **Les gains apparaissent timorés, même pour le scénario volontariste. N'existe-t-il pas des marges de progrès qui ont été sous-estimées ?**

Réponse du groupement Energies Demain / RCT :

Nous avons opté pour un scénario volontaire mais réaliste. Nous pouvons pousser plus encore les hypothèses mais l'ordre de grandeur des gains ne devrait pas changer.

- ☛ **Comment garantir la pertinence d'un scénario à 40 ans ?**

Réponse du groupement Energies Demain / RCT :

Effectivement, la projection chiffrée à 40 ans est soumise à caution, de nombreux évènements pouvant intervenir (par exemple des crises économiques qui remettent en cause l'activité tertiaire...). La projection est de plus réalisée « à système constant », c'est-à-dire avec une société qui fonctionne de la même manière qu'aujourd'hui : ce système peut toutefois être remis en cause d'ici 40 ans. Au regard des résultats des projections qui sont bien en deçà des objectifs fixés par le Grenelle. En attendant la projection donne un ordre de grandeur, un infléchissement des tendances qui permet de repérer l'atteinte approximative des objectifs.

- ☛ **Les scénarios pourraient ils intégrer les évolutions possibles en termes de comportement des individus ?**

Réponse du groupement Energies Demain / RCT :

Effectivement, ces leviers pourront être mis plus en avant, en mettant en avant les nécessaires actions pédagogiques qu'il faudra effectuer pour faire évoluer les comportements individuels et les mentalités, les blocages qu'il faudra lever.

- ☛ **Les scénarios pourraient-ils mieux intégrer l'impact du prix de l'énergie sur les stratégies des acteurs ?**

Réponse du groupement Energies Demain / RCT :

Oui, cette dimension sera renforcée car elle pourrait permettre d'accélérer les prises de consciences et les actions des acteurs publics et privés. Mais d'expérience, l'impact des prix de l'énergie sur le tertiaire est modéré car ce poste ne représente pas une part importante du budget des structures. A l'exception notable des entreprises CAHORE (cafés hôtels restaurants).

☛ ***Est-il pertinent d'anticiper un renforcement de la réglementation et de la fiscalité écologique dans les scénarios ?***

Réponse du groupement Energies Demain / RCT :

Cette dimension paraît difficile à prendre en compte au regard des incertitudes sur ce sujet. Mais effectivement, un renforcement de ces éléments est envisageable. Nous testerons la faisabilité de l'intégrer aux projections chiffrées.

Leviers « construction neuve »

Les observations relatives aux orientations à retenir

Précisions sur le diagnostic et les scénarios :

Le diagnostic présente une incohérence à éclaircir sur les surfaces nouvelles de bâtiments tertiaires (49 millions m² / 70 millions m²).

La méthode n'intègre pas les **destructions et renouvellement** de surfaces tertiaires.

Le coût énergétique et GES de la construction des nouveaux bâtiments n'a pas été pris en compte (prise en compte du cycle de vie des matériaux) car la méthode intègre uniquement les émissions et les consommations énergétiques réalisées SUR le territoire, afin d'éviter d'éventuels doubles comptes.

Une croissance du parc à modérer :

Pour des bâtiments publics BEPOS livrés en 2012, il faudrait que les constructions soient déjà commencées aujourd'hui : ce n'est pas le cas donc cette hypothèse a été surestimée.

La croissance du parc tertiaire est probablement surestimée car la **dynamique de tertiarisation** (qui se caractérise aussi par des transferts de bâtiments depuis l'industriel vers le tertiaire) **est en train de ralentir**. De plus la tendance est à la rationalisation et la « densification » des surfaces de bureaux.

A noter que cette « densité » se conjugue très différemment selon le type d'activité. Un employé du public en Nord-Pas-de-Calais dispose d'une moyenne de 40 m² alors qu'un employé du privé 15 m² (mais il faut noter que les locaux publics comprennent d'importants espaces de réunion).

Enfin, cette croissance des bureaux et administrations est aussi surestimée par la montée en puissance d'autres formes de travail comme le télétravail, qui nécessite moins de locaux (NB : l'impact réel du télétravail sur la taille des locaux est à vérifier).

La tendance est au retour vers le petit commerce (couplé au vieillissement de la population), avec une moindre croissance des grandes surfaces : la croissance des surfaces de locaux commerciaux est surestimée. En parallèle, l'augmentation du commerce en ligne implique un développement de la logistique et donc de locaux volumineux.

Les lycées tendent à perdre des surfaces et des élèves.

Leviers « systèmes »

Les observations relatives aux orientations à retenir

3 types de remarques pour les sources d'énergies à mobiliser (NB : la plupart de ces remarques valent aussi pour les constructions neuves et les interrogations renvoient aussi à l'atelier spécifique sur les énergies renouvelables) :

A renforcer dans les scénarios : La place de l'électricité photovoltaïque peut être affirmée, même si son impact reste limité. Le biogaz est une solution à intégrer, notamment via des systèmes mixtes gaz naturel / biogaz. Enfin, la géothermie et les différents types de pompe à chaleur peuvent être également renforcés dans les scénarios. Différentes pistes existent aussi dans les toutes dernières innovations technologiques (gaz de bois...) dont la crédibilité serait à examiner.

A modérer/conservé en l'état : L'électricité pour le chauffage n'est en revanche pas à favoriser, dans la mesure où elle est fortement émettrice de GES (arrivant en pics de demande, elle nécessite le fonctionnement de centrales à charbon). Le bois est à ne pas surestimer car les ressources régionales sont très faibles et il ne paraît pas opportun (en termes de bilan carbone) de l'importer.

Un besoin d'approche interatelier : Les réseaux de chaleurs doivent être approchés de manière territoriale globale car ils seront aussi utilisés pour l'habitat. Une cohérence doit donc être recherchée avec le volet habitat.

Leviers « Réhabilitation »

Les observations relatives aux orientations à retenir

Remarque sur le scénario :

Pour le secteur public, on ne peut pas appliquer un taux constant de réhabilitation car il est probable que **les bâtiments les plus énergivores seront traités en premier** (donc un impact important sur l'efficacité énergétique). Les réhabilitations seront moins efficaces par la suite.

Des orientations et des leviers à préciser et renforcer :

Les contrats de performance énergétique font partie des leviers à actionner pour viser un haut niveau de performance de la réhabilitation. Les Régions Centres et Alsace ont mis en place de tels contrats avec EDF.

Pour ce volet, il s'agira de **démontrer aux acteurs privés la rentabilité de telles démarches** (rentabilité à long terme) ainsi que l'impact positif en termes d'image. Mais cette question de rentabilité à long terme est remise en cause par les statuts de locataires et les rotations dans le parc.

En termes d'orientation, il faut intégrer que les professionnels chargés de la réhabilitation devront avoir un rôle qui dépasse la seule réalisation des travaux mais devront intégrer dans leur prestation des conseils pour l'utilisation économe des installations (cf systèmes plus haut) et les économies d'électricité spécifique (cf ci-dessous), les comportements responsables des salariés et usagers... **Il faudrait ainsi découpler les filières et évoluer vers des « packages », avec des appels d'offres globaux axés sur la recherche transversale de performance énergétique.**

Le public a clairement un rôle d'expérimentation, d'exemplarité et d'entraînement à jouer pour encourager de telles pratiques.

Pour piloter leur démarche et faciliter l'atteinte d'objectifs ambitieux, les acteurs publics devront développer la logique de **programmation pluriannuelle énergétique** de leur parc. Cette pratique est peu répandue aujourd'hui en Nord-Pas-de-Calais, à l'exception de quelques exemples (à préciser par l'ADEME).

Leviers « Electricité spécifique »

Les observations relatives aux orientations à retenir

L'éclairage public doit être intégré dans ce volet de l'énergie spécifique.

Des gains importants sont possibles sur des items bien précis comme la ventilation et le pompage pour les piscines et parkings souterrains notamment.

Le scénario doit aussi intégrer les progrès en termes de performance et d'usage du matériel informatique, de plus en plus structuré autour de Data Centers externalisés (Cloud computing), moins gourmand, avec des marges importantes d'économies d'énergie.